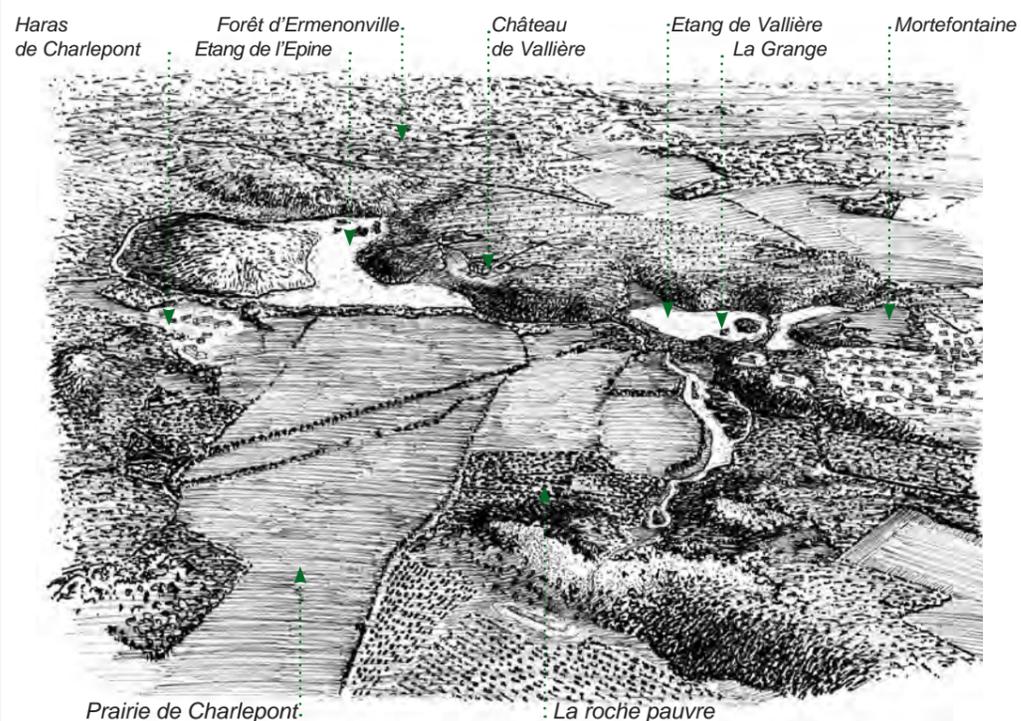


## FORÊTS

d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pomeraye,  
clairière et butte de Saint-Christophe



## SITE CLASSÉ

Décret du 28 août 1998

**CRITÈRE :** Historique, scientifique, pittoresque

**TYPLOGIE :** Grand ensemble paysager

## MOTIVATION

## DE PROTECTION

Le Massif des trois forêts est un ensemble cohérent d'une grande richesse naturelle, historique et patrimoniale. Diverses mesures de protection se sont progressivement mises en place pour en assurer la préservation.

La protection de ce site assure la jonction avec les sites déjà classés du Domaine de Chantilly et de la forêt d'Halatte.

## DÉLIMITATION-SUPERFICIE

12 473,47 ha

## PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE.

## AUTRES PROTECTIONS :

. Plusieurs monuments historiques et leurs abords

. Inclus une partie de la *Val-lée de la Nonette*, site inscrit (6 février 1970). Le site inscrit est abrogé dans la partie recouverte par le site classé.

. Inclus une partie du *Domaine d'Ermenonville*, site inscrit (22 février 1938). Cette partie est implicitement abrogée par le décret du site classé.

. PNR Oise Pays de France

## Forêts d'Ermenonville et de Pontarmé

Elles constituent avec les massifs forestiers de Chantilly et d'Halatte, le *massif des trois forêts*. Les forêts d'Ermenonville et de Pontarmé sont situées au nord du bassin parisien.

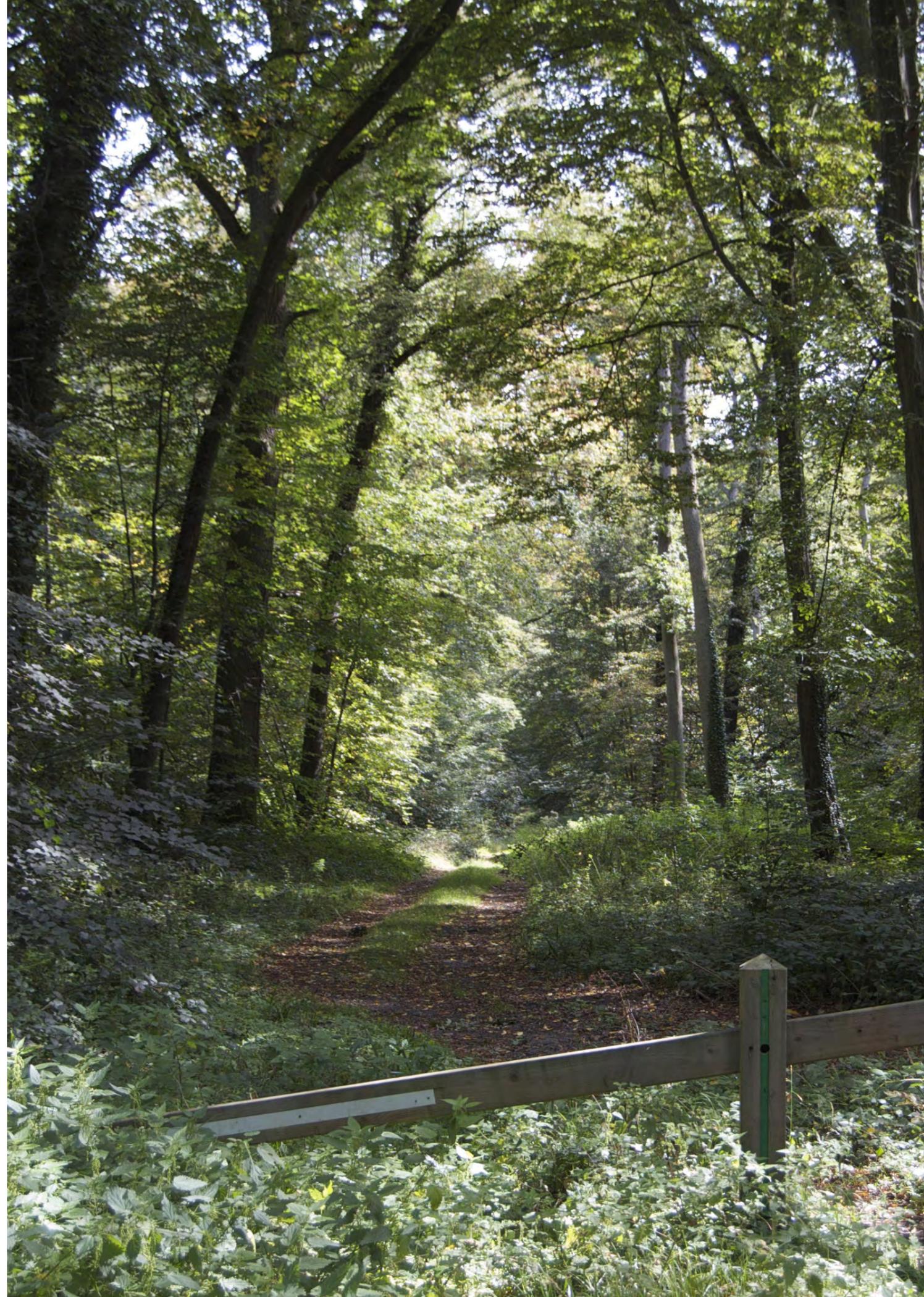
Elles s'étendent au nord, jusqu'à la vallée de la Nonette ; à l'ouest jusqu'à la forêt de Chantilly qui jouxte la forêt de Pontarmé, elle-même séparée par l'autoroute du Nord de la forêt d'Ermenonville ; au sud, jusqu'à la vallée de la Thève ; enfin, à l'est jusqu'au plateau du Valois.

La forêt de Pontarmé qui est une extension de la forêt de Chantilly, et la forêt d'Ermenonville faisaient partie du domaine royal sous les Mérovingiens et les Carolingiens et jusqu'au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle. Ensuite, jusqu'à la révolution, les principaux propriétaires de la forêt d'Ermenonville furent les religieux : l'abbaye de Chaalis, celle de La Victoire, l'évêché de Senlis et l'église Sainte-Geneviève de Paris, d'où son surnom de *forêt des abbayes*. L'abondance du gibier lui fit intégrer la capitainerie des chasses royales d'Halatte. Le roi avait laissé aux princes de sang, les Condé cette réserve de chasse constituée autour de Senlis et Chantilly. Aux <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, les princes de Condé vont quadriller la forêt d'un réseau d'allées en étoiles. Ce réseau organisé de routes, d'allées et chemins forestiers est toujours visible.

La confiscation des biens de l'église et de la noblesse à la Révolution permit la constitution d'une vaste forêt de plus de 6 000 hectares appartenant à l'Etat. La restauration lui offrit le statut de forêt domaniale, dont les contours seront parfois modifiés et amputés. Aujourd'hui les forêts de Pontarmé et d'Ermenonville se répartissent entre la forêt domaniale (3 319 ha), les propriétés de l'Institut de France (Forêt de Chaalis, Forêt de Pontarmé) et de nombreuses forêts privées.

La forêt occupe un territoire vallonné, variant entre 70 et 120 m d'altitude. Elle culmine à 123 mètres au carrefour d'Ermenonville. Le socle calcaire a été recouvert de sable. Il s'accumule dans les fonds de vallons et près des chaos de grès.

Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00  
Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris





**19 COMMUNES :**  
**APREMONT, BARON,**  
**BOREST, CREIL,**  
**ERMONVILLE, FLEURINES,**  
**FONTAINE-CHAALIS,**  
**LA-CHAPELLE-EN-SERVAL,**  
**MONTAGNY-SAINTE-FELI-**  
**CITE, MONT-L'ÉVÊQUE,**  
**MONTLOGNON,**  
**MORTEFONTAINE,**  
**ORRY-LA-VILLE, PLAILLY,**  
**PONTARME, SAINT-**  
**MAXIMIN, SENLIS,**  
**THIERS-SURTHEVE, VER-**  
**SUR-LAUNETTE**

**FRÉQUENTATION DU SITE**  
 . Touristique et de proximité  
 . Gr et sentiers de décou-  
 vertes

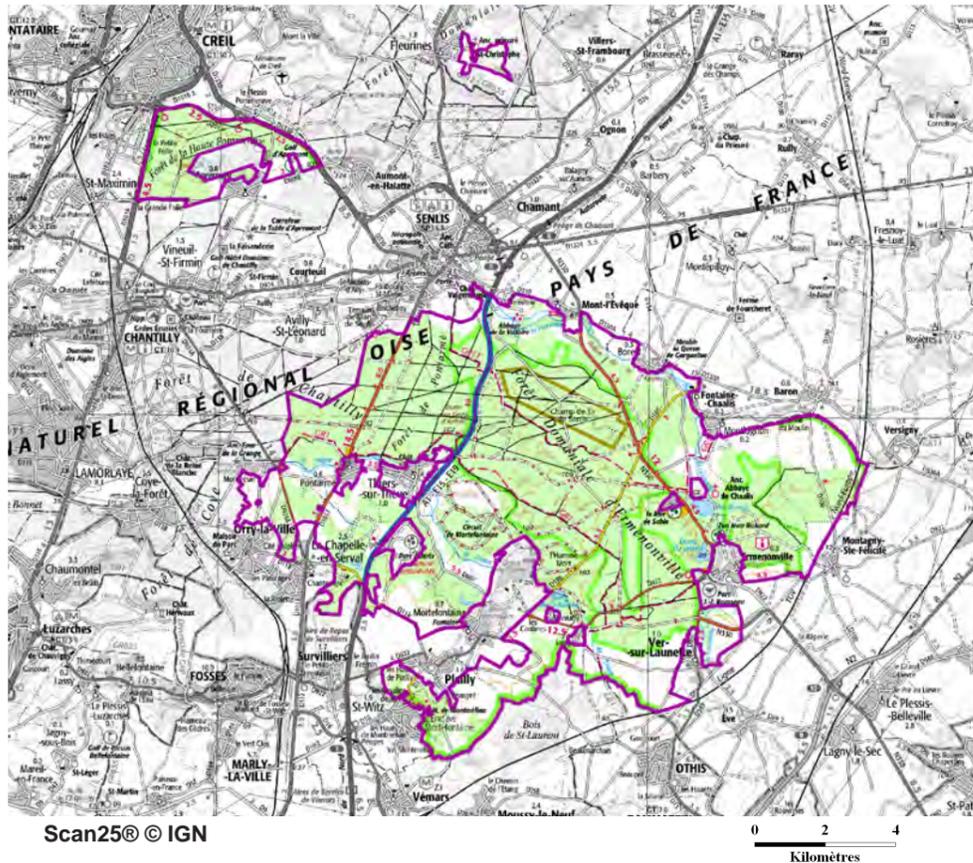
**AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN**  
 . Gestion publique (ONF :  
 forêt domaniale, forêt de  
 Chaalis) et privée

**SIGNALÉTIQUE :**  
 . Aucune, à part la ponc-  
 tuation des carrefours par  
 des poteaux d'orientation  
 blancs d'environ 4 mètres.

**MUTATIONS :**  
 . Etat du site :  
 . Principales mutations :

**ENJEUX :**  
 . La gestion du site doit tenir  
 compte de la diversité des  
 espaces classés et des  
 contraintes particulières pro-  
 voquées par la proximité de  
 la Région parisienne.  
 . Signaler le périmètre du site

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
 . PNR Oise Pays de France,  
*Découvrons le massif forestier d'Ermenonville*, Plaquette  
 . GUILLEMOT (Etienne), *Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au moyen âge et jusqu'à la Révolution*, Paris, Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1905, 228 p



Trois types de végétation se différencient : feuillus lorsque le calcaire est proche de la surface du sol, résineux ou feuillus sur sols sableux plus épais, landes à bruyères, bouleaux et pins sylvestres lorsque le socle disparaît sous l'épaisseur du sable. La forêt est traversée par la modeste rivière de la Launette qui alimente les étangs du parc d'Ermenonville.

Les abords offrent de nombreux monuments témoignant d'un riche passé historique : le menhir de Borrest, les abbayes de Chaalis et de La Victoire, les châteaux de Mont-Lévêque, de Valgençeuse, d'Ermenonville, de Mortefontaine, accompagnés de leurs jardins, etc.

*Forêt de la Haute Pommeraye, Clairière et butte Saint-Christophe*

Ces sites complètent la protection au nord, de part et d'autre de la forêt d'Halatte. La forêt royale sous les Carolingiens et les Mérovingiens fut partagée en trois massifs à la suite de défrichements réalisés surtout au XII<sup>e</sup> siècle, d'où son nom de *massif des trois forêts* (Ermenonville, Chantilly, Halatte). Elle fut ensuite répartie entre différents propriétaires. Le roi conserva la forêt d'Halatte qui borde le plateau au-dessus de l'Oise, mais elle fut en partie aliénée au cours des siècles au profit de divers établissements religieux. A la révolution, la confiscation des biens permit la réunion des propriétés en une forêt domaniale.

Le plateau qui surplombe l'Oise est ponctué de buttes-témoins calcaires. La butte Saint-Christophe domine la clairière de Fleurines au cœur de la forêt d'Halatte. Elle culmine à 185 m. Le prieuré Saint-Christophe y fut construit au XI<sup>e</sup> siècle. La butte d'Apremont culmine à 132 m au sud de Creil. Elles offrent des points de vues panoramiques sur la forêt et les alentours.

L'ensemble de ces protections permet de contenir la forte pression urbaine exercée sur le sud du département depuis une vingtaine d'années, sans s'opposer au développement indispensable des activités locales.

*Dreal de Picardie, 56, rue Jules Barni - 80040 Amiens Cedex 1, Tél. : 03 22 82 25 00*  
*Réalisation de l'étude : Atelier Traverses, 1 rue Duméril-75 013 Paris*



*En haut à droite : Bois de Montlognon, bruyères*  
*- En bas, à droite : Butte Saint-Christophe, vue sur Creil*